

POSTULAT N° 22 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 18 DECEMBRE 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"En séance du 21 novembre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 22 de Mme E. Kleisi et de 10 cosignataires lui demandant d'étudier l'amélioration du recyclage des déchets en plastique.

Réponse du Conseil communal

Considérant les réponses données aux questions et postulats récents relatifs au recyclage du plastique, le Conseil communal se borne à répondre au présent postulat en reprenant leurs conclusions.

La Suisse ne dispose pas à l'heure actuelle d'entreprise capable de valoriser les déchets plastiques mélangés des ménages. La Confédération demande donc aux communes de renoncer à la collecte séparée du plastique. Les plastiques non PET collectés en ville de Fribourg sont actuellement incinérés à la SAIDEF. Les autorités communales sont en cours de réflexion quant au maintien ou à la suppression de cette collecte, qui ne satisfait pas au principe du pollueur payeur. Le délai de cette réflexion est fonction de l'ouverture potentielle d'une filière de valorisation du plastique non PET ces prochains mois. Dès lors, l'information et la communication se rapportant à la collecte des plastiques seront adaptées suivant les conclusions de la réflexion des autorités. Il est relevé que l'information sur la collecte des déchets est actualisée tous les trois ans et que la prochaine campagne coïncide avec la fin de l'année 2013."